

J'aimerais également savoir quelles maisons ont fourni l'ameublement de bureau et où sont leurs places d'affaires. Quel était le prix total de l'ameublement? Y a-t-il jamais eu des appels d'offre à Williams Lake pour l'ameublement à fournir? J'en doute beaucoup.

En posant aujourd'hui ces questions au ministre, je tiens à faire figurer au compte rendu la réponse que le ministre de l'Industrie et du Commerce a adressée à ma précédente demande à ce sujet. Voici un exemple classique du secret dont le gouvernement aime à s'entourer:

Il n'est pas habituel ni jugé convenable de poser des questions sur la direction et la gestion de la Banque fédérale de développement. En vertu de la loi qui l'a constituée en société, la responsabilité de la direction et de la gestion des affaires de la Banque est confiée au conseil d'administration.

Monsieur l'Orateur, il serait temps que cette responsabilité soit confiée, en partie tout au moins, aux députés, et je demande instamment au ministre de garantir à la Chambre qu'il prendra les mesures nécessaires pour que la Banque fédérale de développement soit directement comptable au Parlement.

M. Harquail: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pendant le débat de cet après-midi, le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) a eu un intéressant échange de propos avec le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne). Vous nous aviez informés que vous n'aviez pas entendu ces propos. Ils avaient trait à l'instruction, et le député de Kootenay-Ouest a offert de venir en aide au député de Northumberland-Miramichi sur ce plan. Quelqu'un a alors invoqué sa profession de directeur d'école. Le député de Kootenay-Ouest lui a rétorqué qu'il pouvait bien être directeur, mais qu'il n'avait pas de principes, et il a refusé ensuite de retirer cette affirmation.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je comprends parfaitement la raison pour laquelle le député invoque le Règlement. Ce serait une question de privilège, mais elle n'a rien à voir avec le Règlement. Je me vois donc contraint de donner la parole au député de Palliser.

M. Stan Schumacher (Palliser): Merci, monsieur l'Orateur. Je tiens tout d'abord à féliciter le ministre qui pilote ce bill en Chambre. C'est la première fois que j'ai la possibilité de le féliciter pour sa nomination. Je lui adresse mes meilleurs vœux dans la tâche qu'il a entreprise de rendre la vie un peu plus agréable et un peu plus rentable au petit chef d'entreprise qui a vraiment besoin qu'on l'aide dans les circonstances actuelles.

Je regrette simplement que le bill à l'étude n'ait pas été réellement conçu pour lui apporter une aide véritable. Car, en réalité, il ne fait que prolonger un programme qui avait été lancé en 1961. A l'époque, il s'agissait d'un progrès. Mais depuis les conditions ont beaucoup évolué et le maintien des mesures actuelles ne suffira pas à résoudre les problèmes de la petite entreprise.

● (1520)

Essentiellement, le bill à l'étude accomplit quatre choses. Il augmente de 50 p. 100 le montant des prêts; il prolonge l'application de la loi de trois ans; il ajoute 400 millions de dollars aux garanties dont le gouvernement se porte responsable; et il accroît de 50 p. 100 le chiffre d'affaires déterminant

Prêts pour améliorations—Loi

l'admissibilité des entreprises à une aide financière. Je suppose que les lois sont mises à jour pour tenir compte de l'inflation qui a sévi depuis leur adoption; aussi, à vrai dire, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés. Le bill ne répond certes pas aux besoins fondamentaux des hommes d'affaires, des cultivateurs et des pêcheurs canadiens d'aujourd'hui. C'est plutôt une sorte de cataplasme du genre de toutes ces autres chicaneries bureaucratiques et autres qui sont en train d'étrangler le petit entrepreneur et le cultivateur et dont nous ont parlé cet après-midi le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) et celui d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston).

D'un bout à l'autre du pays, les entreprises connaissent des problèmes semblables, et c'est là un domaine dans lequel le gouvernement n'a pas sérieusement songé à agir pour promouvoir l'unité. Si on s'y prend bien, la solution à ces problèmes et la promotion d'un secteur de la petite entreprise important et vigoureux et du système de libre entreprise qui sont les fondements du Canada pourraient et devraient aider grandement à désamorcer de nombreuses forces de désunion dans notre pays aujourd'hui. A mon avis, c'est bien là une question apolitique au-dessus de toute querelle linguistique ou culturelle: ce secteur devrait recevoir une aide constante et appropriée de la part d'un organisme fédéral voulant sérieusement construire le pays.

Le gouvernement actuel et son prédécesseur se sont dépêchés de protéger et d'accroître la rentabilité des grandes sociétés centrales. Les États-Unis et l'Allemagne de l'Ouest ont fait le contraire et se sont plutôt occupés des petites entreprises, ce qui a eu des conséquences positives sur leur économie. Pour donner un exemple de l'attitude récente du gouvernement à cet égard, je voudrais citer le cas de la société Flextrac-Nodwell de Calgary. Cette société a été achetée par Canadair avant que cette dernière ne soit reprise par le gouvernement fédéral, et on a récemment décidé que Canadair devrait abandonner les activités de cette entreprise qui fabrique des véhicules à chenilles.

Pendant des mois, monsieur l'Orateur, j'ai tenté d'obtenir des renseignements du ministère de l'Industrie et du Commerce sur les intentions du gouvernement, mais en vain. Cependant, on a appris après-coup que le gouvernement avait décidé d'accorder ce contrat à son concurrent, la compagnie Foremost qui fabrique, elle aussi, des véhicules à chenilles même si je lui avais fait observer que d'autres fabricants voudraient faire des offres en vue d'obtenir ce contrat. Quand j'ai demandé pourquoi le gouvernement avait agi ainsi, on m'a répondu que c'était pour stimuler la concurrence dans le domaine des véhicules à chenilles.

Le gouvernement, par sa décision, a contribué à la création d'un monopole, étant donné que la compagnie Foremost est maintenant l'unique grand fabricant de véhicules à chenilles. Le ministre a répondu que Bombardier pourrait peut-être être considéré comme concurrent. Cependant, il serait difficile de mettre les motos-neige dans la même catégorie que les véhicules à chenilles qu'on utilise pour le transport du matériel de prospection dans le nord.